



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



DEC 24 - 479

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20240605-DEC24-479-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2024  
Date de réception préfecture : 05/06/2024

**D.G.S.T.**

**Direction Administrative et Financière**

Service des Affaires Domaniales

**Affaire suivie par SAUVAGE Ghislaine**

**Tel : 01.89.12.43.49**

**IB/GS - A14586**

**Publié le**  
**05 JUIN 2024**

**DECISION**

**Pris en application de l'article L.2122-22**  
**du Code Général des Collectivités Territoriales**

**OBJET** : Terrain nu cadastré AT 160 d'une superficie de 2 839 m<sup>2</sup>, situé au 46 quai Victor Hugo à Champigny-sur-Marne. Convention d'occupation précaire accordée par la SADEV 94 au profit de la commune de Champigny-sur-Marne à compter de sa date de signature jusqu'au 22 novembre 2024 et à titre gratuit.

Le Maire de Champigny-sur-Marne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-132 en date du 18 novembre 2020 portant délégation au Maire d'une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée du mandat ;

Vu l'arrêté n°ARR20-295 du 08 décembre 2020 donnant délégation à Madame Sophie AMAR, 3<sup>ème</sup> Adjointe, en application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier sur une partie des attributions énumérées à l'article L2122-22 du même code,

Considérant que :

La commune de Champigny-sur-Marne souhaite aménager un espace dédié à la pratique des glisses urbaines (skate park) dans le cadre des initiatives de Champigny plage qui se tiendront du 10 au 28 juillet 2024, et utiliser le terrain dans le cadre de la foire au Troc et aux Cochons qui se tiendra les 09 et le 10 novembre 2024.

Un projet d'aménagement de la ZAC DU PARC TECHNOLOGIQUE DES BORDS DE MARNE est en cours de réalisation, l'occupation du bien décrit présente un caractère strictement précaire.

A cet effet, la commune souhaite formaliser la mise à disposition d'un terrain disponible, situé au 46 quai Victor Hugo à Champigny-sur-Marne, appartenant à la SADEV 94 par une convention d'occupation précaire, ci-annexée, de sa date de signature jusqu'au 22 novembre 2024 et à titre gratuit qu'il convient d'approuver.



**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** la convention d'occupation précaire, terrain nu cadastré AT 160 d'une superficie de 2 839 m<sup>2</sup>, situé 46 quai Victor Hugo à Champigny-sur-Marne, accordée par la SADEV94 au profit de la commune de Champigny-sur-Marne à compter de sa date de signature jusqu'au 22 novembre 2024 et à titre gratuit.

Fait en Mairie de Champigny-sur-Marne, le

**05 JUIN 2024**

**Pour le Maire  
L'Adjointe Déléguée**



**Sophie AMAR**